

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 715

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 19

À l'alinéa 26, supprimer les mots :

« sur sa subvention de fonctionnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Les dépenses qui ne sont pas liées aux œuvres sociales sont prises en charge sur le budget de fonctionnement.